

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 992

12 mai 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| Adra Market S.à r.l. | 47587 | Lamp International S.à r.l. | 47571 |
| Advanced Integrated Technologies Group Europe S.à r.l. | 47573 | Lombard Fund Services S.à r.l. | 47572 |
| Alu Holdings S.à r.l. | 47584 | LV Investissement Europe S.à r.l. | 47597 |
| Arendt Services S.A. | 47590 | Mond S.A. | 47599 |
| Ashmira S.A. | 47577 | Nastia | 47570 |
| Aviva Investors International Fund | 47574 | NG Luxembourg 3 S.à r.l. | 47573 |
| Business Development S.A. | 47576 | Outlet Mall Group Holding S.à r.l. | 47576 |
| Capital Dynamics General Partner S.à r.l. | 47603 | Outlet Mall Group Holding S.à r.l. | 47610 |
| CIGA Luxembourg S.à r.l. | 47576 | Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l. | 47578 |
| Crédit Suisse Courtage S.A. | 47578 | Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l. | 47575 |
| Credit Suisse Solutions (Lux) | 47570 | Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l. | 47581 |
| Design4Rent Luxembourg s.à r.l. | 47574 | PG Sub Silver A S.A. | 47616 |
| Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR | 47600 | Radius S.A. | 47575 |
| E&M Consulting S.à r.l. | 47575 | Radius S.A. | 47576 |
| Ferna S.A. | 47577 | Red Hammer S.à r.l. | 47616 |
| Gate Gourmet Holding S.C.A. | 47578 | Schubert Properties S.A. | 47574 |
| Gate Gourmet Holding S.C.A. | 47600 | Société Immobilière du Fort Thüngen s.à r.l., S.I.F.T. | 47575 |
| HF Group Lux S.à r.l. | 47575 | Universal (EU) Feeder S.à r.l. | 47571 |
| Hypsos S.A. | 47587 | Universal (EU) S.à r.l. | 47572 |
| Immobilière Cité Judiciaire 2025 Sàrl | 47577 | Universal (US) Feeder S.à r.l. | 47572 |
| Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l. | 47577 | Universal (US) S.à r.l. | 47571 |
| Immobilière Justicia 2026, S.à r.l. | 47578 | Vedior Holding Luxembourg S.à r.l. | 47613 |
| Immobilière Tudor S.à r.l. | 47576 | Xenophon S.à r.l. | 47570 |
| Joia S.à r.l. | 47613 | Zhong Nan Hai S.à r.l. | 47597 |
| KAYSER Systems S.à r.l. | 47573 | | |

Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 1^{er} avril 2009

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 1^{er} avril 2009 que la Société a transféré avec effet immédiat son siège social du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 11, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053868/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Nastia, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.825.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mars 2009

1. Le siège social de la société est transféré à la date de ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2009053880/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Credit Suisse Solutions (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.528.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélue comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009053470/736/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Universal (EU) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.095.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 02 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053861/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Universal (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.075.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053862/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Lamp International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.565.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 mars 2009 que:

- Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée;

- Le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009053120/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Universal (US) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.113.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053864/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Universal (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.074.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 2 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053866/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Lombard Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.094.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 23 mars 2009 que l'assemblée a pris acte de la démission de M. Jean Colling en tant que gérant unique de la Société avec effet à la date du 23 mars 2009 et nommé la personne suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Kneip, né le 23 avril 1962, à Boulogne-Billancourt, France, de résidence à 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

En date du 23 mars 2009, l'associé unique de la Société, International Publishing & Promotors S.A. a cédé l'ensemble des parts sociales qu'il détenaient dans la Société à Kneip Communication S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45.747.

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009053054/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

KAYSER Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 37A, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 108.748.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009054321/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08294. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

AIT Group Europe S.à r.l., Advanced Integrated Technologies Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 81.170.

Suite à la résolution de l'associé unique prise le 12 mars 2009, il résulte que:

Transfert du siège social

Le siège social de la Société est transféré du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053857/1026/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.084.606.720,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 avril 2009 de la Société NG Luxembourg 3 S.à r.l., la décision suivante a été prise:

- Est nommée comme réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant son adresse au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 3 S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009053614/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Design4Rent Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 133.247.

*Extrait de l'A.G. Extraordinaire du 30 janvier 2009 au siège de la société tenue au siège de la société
25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société au 44, rue de Vianden L-2680 Luxembourg

L'assemblée générale accepte la démission de M. LUCAS Dany en tant que gérant de la société et décide de nommer M. RENZAHO Justin né le 08/05/1968 à Nyarugenge (Kigali), demeurant 10, sentier de Bricherhof L-1262 Luxembourg, en tant que gérant technique et M. STORMS Johan né le 04/07/1960 à Louvain (Belgique), demeurant à L-HOWALD, en tant que gérant administratif, 2 rue Ernest Brest L-1232

L'assemblée générale décide de donner pouvoir de signature individuel pour M. Storms Johan et M. Vandepitte Jan.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053860/734/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Schubert Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.029.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009054360/12.

(090062400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Aviva Investors International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.614.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société
qui a eu lieu le mardi 7 avril 2009*

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William GILSON, Président et Administrateur du Conseil d'Administration,
- M. Eric BLEY, Administrateur, résidant professionnellement sis 1 Poultig, EC2R 8EJ London United Kingdom,
- M. José CATURLA, Administrateur.

L'Assemblée Générale a élu Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour extrait conforme

William GILSON

Administrateur

Référence de publication: 2009053464/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 135.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009054338/220/12.

(090062912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054355/10.

(090062849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Radius S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.276.

Les comptes annuels au 30.9.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054358/10.

(090062903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

E&M Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 131.890.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Référence de publication: 2009054357/11.

(090062842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

HF Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.219.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009054336/211/11.

(090062479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Immobilière Tudor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 74.560.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054351/10.

(090062863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

CIGA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 89.185.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054356/10.

(090062846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Radius S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.276.

Les comptes annuels au 30.9.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054359/10.

(090062901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009054337/220/12.

(090062929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009054361/12.

(090062397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Immobilière Dräi Echelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 69.689.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054354/10.

(090062852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Immobilière Cité Judiciaire 2025 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 82.742.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054352/10.

(090062860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ashmira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 77.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009054350/13.

(090062821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ferna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.846.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 24 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

FERNA S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009053568/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Immobilière Justicia 2026, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 97.701.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054353/10.

(090062857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Crédit Suisse Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.136.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°62 du 11 janvier 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE COURTAGES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009054345/13.

(090062614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.446.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°909 du 14 juin 2002.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009054347/14.

(090062058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.753.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) (RCS Luxembourg B-97.674),

represented by Mr Frédéric Delsol, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on March 27th, 2009.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as single partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l. has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, of 2 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 984 of 19 May 2006 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-114.753.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) divided into seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2 To issue seven thousand five hundred (7,500) new shares, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3 To accept the subscription of seven thousand five hundred (7,500) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by Outlet Mall Group Holding S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash;

4 To amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 3) of this agenda;

5. To authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial. and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner RESOLVES to increase the issued capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) divided into seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The single partner RESOLVES to issue seven thousand five hundred (7,500) new shares, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The single partner RESOLVES to subscribe seven thousand five hundred (7,500) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to pay in full each of these shares by a contribution in cash.

The amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) is at the disposal of the company. Proof of the payment has been given to the undersigned notary

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single partner RESOLVES to amend the article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company, which will from now be read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) divided into seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up. "

Fifth resolution

The single partner RESOLVES to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

47580

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille neuf, le trente mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (RCS Luxembourg: B-97.674),

représentée par Maître Frédéric Delsol, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2009. La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant, le 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 984 du 19 mai 2006, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-114.753.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille euro (750.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, à sept cent soixante-deux mille cinq cents euro (762.500,- EUR) divisé en sept mille six cent vingt-cinq (7.625) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,-EUR) chacune.

2 Émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à sept mille six cent vingt-cinq (7.625) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, chacune par Outlet Mall Group Holding S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5 Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille euro (750.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, à sept cent soixante-deux mille cinq cents euro (762.500,- EUR) divisé en sept mille six cent vingt-cinq (7.625) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à sept mille six cent vingt-cinq (7.625) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de souscrire sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de sept cent cinquante mille euro (750.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents euro (762.500,- EUR) divisé en sept mille six cent vingt-cinq (7.625) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille cent euros (EUR 2.100).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.Delsol, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009, Relation: LAC/2009/12820. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2009053762/220/160.

(090062921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 68.971,28.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.253.

—
In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., acting for and on behalf of the Outlet Mall Fund, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) (RCS Luxembourg B-96.114),

represented by Mr Frédéric Delsol, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on March 27th, 2009.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as single partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, of 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") N° 320 of 7 February 2008 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-135.253. The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") were last amended by deed of the undersigned notary of 23 July 2008 published in the Memorial N° 2177 of 8 September 2008.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand thirty-eight point seventy-eight Pound Sterling (£ 59,038.78), so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred thirty-two point fifty Pound Sterling (£ 9,932.50) divided into one hundred and twenty-five (125) shares without nominal value to sixty-eight thousand nine hundred and seventy-one point twenty-eight Pound Sterling (£ 68,971.28) divided into eight hundred and sixty-eight (868) shares without nominal value;

2 To issue seven hundred and forty-three (743) new shares, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to eight hundred and sixty-eight (868) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3 To accept the subscription of seven hundred and forty-three (743) new shares without nominal value by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash;

4 To amend article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 3) of this agenda;

5. To authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner RESOLVES to increase the issued capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand thirty-eight point seventy-eight Pound Sterling (£ 59,038.78), so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred thirty-two point fifty Pound Sterling (£ 9,932.50) divided into one hundred and twenty-five (125) shares without nominal value to sixty-eight thousand nine hundred and seventy-one point twenty-eight Pound Sterling (£ 68,971.28) divided into eight hundred and sixty-eight (868) shares without nominal value.

Second resolution

The single partner RESOLVES to issue seven hundred and forty-three (743) new shares, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to eight hundred and sixty-eight (868) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The single partner RESOLVES to subscribe seven hundred and forty-three (743) new shares without nominal and to pay in full each of these shares by a contribution in cash.

The amount of fifty-nine thousand thirty-eight point seventy-eight Pound Sterling (£ 59,038.78) is at the disposal of the company. Proof of the payment has been given to the undersigned notary

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single partner RESOLVES to amend the article 5, first paragraph of the Articles, which will from now be read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at sixty-eight thousand nine hundred and seventy-one point twenty-eight Pound Sterling (£ 68,971.28) divided into eight hundred and sixty-eight (868) shares without nominal value, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The single partner RESOLVES to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille neuf, le trente mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., agissant pour et au nom de Outlet Mall Fund, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (RCS Luxembourg: B-96.114),

représentée par Maître Frédéric Delsol, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2009.

La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Outlet Mail Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant, le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N° 320 du 7 février 2008, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-135.253. Les Statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 23 juillet 2008, publié au Mémorial N° 2177 du 8 septembre 2008.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille trente-huit virgule soixante-dix-huit Livre Sterling (59.038,78 £) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf mille neuf cent trente deux virgule cinquante Livre Sterling (9.932,50 £) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à soixante-huit mille neuf cent soixante et onze virgule vingt-huit Livre Sterling (68.971,28 £) divisé en huit cent soixante-huit (868) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

2 Émission de sept cent quarante-trois (743) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à huit cent soixante-huit (868) parts sociales, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de sept cent quarante-trois (743) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale, chacune par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5 Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille trente-huit virgule soixante-dix-huit Livre Sterling (59.038,78 £) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf mille neuf cent trente deux virgule cinquante Livre Sterling (9.932,50 £) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à soixante-huit mille neuf cent soixante et onze virgule vingt-huit Livre Sterling (68.971,28 £) divisé en huit cent soixante-huit (868) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre sept cent quarante-trois (743) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à huit cent soixante-huit (868) parts sociales, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de souscrire sept cent quarante-trois (743) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de cinquante-neuf mille trente-huit virgule soixante-dix-huit Livre Sterling (59.038,78 £) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-huit mille neuf cent soixante et onze virgule vingt-huit Livre Sterling (68.971,28 £) divisé en huit cent soixante-huit (868) parts sociales sans désignation de valeur nominale, et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents Euro (EUR 1.300).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.Delsol, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009, Relation: LAC/2009/12821. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2009053760/220/161.

(090062910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.190.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.592.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Alu Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 27th day of August 2008, inscribed in section B number 141.295 on the Luxembourg Trade Register trade register, whose articles of association have been published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 2383 on September 30, 2008.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,178,001 (One Million One Hundred Seventy-Eight Thousand One euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred euro) to EUR 1,190,501 (One Million One Hundred Ninety Thousand Five Hundred One euro) by the issue of 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class A shares, 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class B shares and 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 1,178,001 (One Million One Hundred Seventy-Eight Thousand One euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred euro) to EUR 1,190,501 (One Million One Hundred Ninety Thousand Five Hundred One euro) by the issue of 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class A shares, 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class B shares and 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution:

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class A shares, 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class B shares and 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class C shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, represented by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class A shares, 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class B shares and 392.667 (Three Hundred Ninety-Two Thousand Six Hundred Sixty-Seven) new Class C shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,178,001 (One Million One Hundred Seventy-Eight Thousand One euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 1,190,501 (One Million One Hundred Ninety Thousand Five Hundred One euro) represented by 396,834 (Three Hundred Ninety-Six Thousand Eight Hundred Thirty-Four) class A shares, 396,834 (Three Hundred Ninety-Six Thousand Eight Hundred Thirty-Four) class B shares and 396,833 (Three Hundred Ninety-Six Thousand, Eight Hundred Thirty-Three) class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Alu Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.592, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2383 du 30 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1,178,001 (un million cent soixante-dix-huit mille un euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 1,190,501 (un million cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un euro) par l'émission de 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe A, de 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe B, et de 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1,178,001 (un million cent soixante-dix-huit mille un euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 1,190,501 (un million cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un euro) par l'émission de 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe A, de 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe B, et 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe A, des 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe B et des 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe C.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe A, 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe B et 392,667 (trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe C et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1,178,001 (un million cent soixante-dix-huit mille un euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 1,190,501 (un million cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un euro) représenté par 396,834 (trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-quatre) parts sociales de classe A, 396,834 (trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-quatre) parts sociales de classe B et 396,833 (trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-trois) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mars 2009, Relation: LAC/2009/10782. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053758/211/140.

(090062765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Adra Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 21, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 93.133.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps et Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009054340/13.

(090062223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Hypsos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.923.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer le 10 mars 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096,

ici représentée par Madame Sonia LIVOIR, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 10 mars 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme il vient d'être dit ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de HYPPOS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----------------|
| - Monsieur Aniel GALLO, prénommé | 1 action |
| - FGA (Luxembourg) S.A., prénommée | 999 actions |
| Total: mille | (1.000) actions |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
- Madame Mireille MASSON, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
- Madame Madeleine ALIE, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

3. Est nommé administrateur délégué et président du Conseil d'Administration: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. LIVOIR, BIELA.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2009. EAC/2009/3585. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009054119/203/119.

(090062571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,
2. Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,
3. Monsieur Claude Kremer, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,
4. Monsieur Philippe Dupont, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,
5. Monsieur Claude Niedner, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, dûment représentés par Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Luxembourg, les vingt-sept et trente et un mars 2009.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Arendt Services S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de prêter des services de constitution et de gestion de sociétés conformément aux dispositions de l'article 29-5 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi Bancaire").

La Société pourra également prêter tous services administratifs et de secrétariat général pour les sociétés.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra détenir ces actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires / de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième lundi du mois de décembre à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration doit déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à deux personnes ou plus, actionnaires ou non, administrateurs ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions stipulées à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/aux quelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les documents comptables annuels de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le conseil d'administration de la Société parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de l'année suivante.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un août 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Paiement

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Paul Mousel, prénommé,
a payé vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour une souscription de deux cent cinquante (250) actions;
 - 2) Monsieur Guy Harles, prénommé,
a payé vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour une souscription de deux cent cinquante (250) actions;
 - 3) Monsieur Claude Kremer, prénommé,
a payé vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour une souscription de deux cent cinquante (250) actions;
 - 4) Monsieur Philippe Dupont, prénommé,
a payé vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour une souscription de deux cent cinquante (250) actions;
 - 5) Monsieur Claude Niedner, prénommé,
a payé vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour une souscription de deux cent cinquante (250) actions;
- Total: cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) payés pour mille deux cent cinquante (1.250) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée Générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à six (6).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- a) Monsieur Guy Harles, maître en droit, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme;
- b) Monsieur Claude Kremer, maître en droit, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme;
- c) Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née le 3 mai 1953 à Rédange (France), demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme;
- d) Monsieur Michel Raffoul, administrateur de sociétés, né le 9 novembre 1951 à Accra (République de Ghana) demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- e) Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme;
- f) Monsieur Thierry Lesage, maître en droit, né le 11 octobre 1969 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme.

3. Le mandat des administrateurs se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2009. LAC/2009/14220. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009054125/7241/408.

(090062491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Zhong Nan Hai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 51.538.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps et Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009054342/14.

(090062232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

LV Investissement Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.911.

In the year two thousand nine, on the twenty-six of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of LV Investissement Europe S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered, office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 110.911, and incorporated under Luxembourg law by deed enacted on September 8, 2005, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 108 of January 17, 2006 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 55,000 (fifty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 67,500 (sixty-seven thousand five hundred euro) through a contribution in cash of EUR 55,000 (fifty-five thousand euro).

2) Subsequent restatement of the article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of the share capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 55,000 (fifty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 67,500 (sixty-seven thousand five hundred euro) through a contribution in cash of EUR 55,000 (fifty-five thousand euro).

The amount of the capital increase are subscribed and fully paid up by the sole shareholder Logistic investment Ltd, a company incorporated under the law of Jersey, having its registered office at 2nd Floor, Sir Walter Raleigh House, 48-50 The Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8NX, through a contribution in cash of EUR 55,000 (fifty-five thousand euro).

here represented by Régis Galiotto, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 20th, 2009

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Association and to restate it as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 67,500 (sixty-seven thousand five hundred euro), represented by 1,350 (one thousand tree hundred fifty) shares of EUR 50 (fifty euro) each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «LV Investissement Europe S.à.r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et inscrite au Luxembourg au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 110.911, constituée suivant reçu par acte en date du 8 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 108 du 17 janvier 2006 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 55,000 (cinquante-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 67,500 (soixante-sept mille cinq cents euro), par un apport en numéraire de EUR 55,000 (cinquante-cinq mille euro).

2) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 55,000 (cinquante-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 67,500 (soixante-sept mille cinq cents euro), par un apport en numéraire de EUR 55,000 (cinquante-cinq mille euro).

Le montant de l'augmentation du capital est souscrit et entièrement libéré par l'associé unique Logistic investment Ltd, une société constituée sous les lois de Jersey, avec siège social à 2nd Floor, Sir Walter Raleigh House, 48-50 The Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8NX, par le biais d'un apport en numéraire de 55,000 EUR (cinquante-cinq mille euro).

Représentée par Régis Galiotto, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mars 2009,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 67,500 (soixante-sept mille cinq cents euro), représenté par 1,350 (mille trois cent cinquante) parts sociales de EUR 50 (cinquante euro) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 mars 2009, Relation: LAC/2009/12062. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053759/211/109.

(090062755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Mond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.794.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2009 que:

1. Le siège social a été fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. Ont été élus administrateurs:

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Gabriele Mario BRAVI TONOSSI, Commercialiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Via Degli Amadio

pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

3. A été élu commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009053859/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 909 du 14 juin 2002.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009054348/14.

(090062059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ms Marie Amet-Hermes, employee, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner of the partnership limited by shares "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A. SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 143.088, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2927, dated December 9, 2008,

by virtue of the authority conferred by decision of the general partner's board of managers, taken on February 6, 2009; a copy of said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed partnership limited by shares "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", amounts to thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by

- Twenty-eight (28) Class A1 Shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and

- Twenty-four (24) Class A2, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and

- Thirteen (13) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and
- One (1) class C share, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

II.- That on terms of article 5 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euros (EUR 250,000,000.-) and the general partner has been authorized until December 9, 2013, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the board of managers of the general partner, in its resolutions taken on January 9, 2009 and February 6, 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of two million one hundred thirty-three thousand five hundred Euros (EUR 2,133,500.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-) to two million one hundred sixty-six thousand five hundred Euros (EUR 2,166,500.-), by the creation and issue of:

- Two thousand sixty-five (2,065) class A1 shares of five hundred Euros (EUR 500.-) each, fully paid up;
- One thousand nine hundred thirty-five (1,935) class A2 shares of five hundred Euros (EUR 500.-) each, fully paid up;
- Two hundred and sixty-seven (267) class B share of five hundred Euros (EUR 500.-), fully paid up.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the board of managers, on terms of Article 5 of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right, and has allowed the subscription of all the new shares by following companies:

| INVESTORS' NAME | Class of Shares | Number | AMOUNT RECEIVED (AMOUNT CALLED) |
|---|-----------------|----------------|------------------------------------|
| Whaling Assets S.A. | A2 | 100 | EUR 50,000 |
| Pictor Specialized Fund S.A. | A1 | 500 | EUR 250,000 |
| OCSYLLE Limited | A2 | 300 | EUR 150,000 |
| Jean Arvis | A2 | 15 | EUR 7,500 |
| VALBONNE II | A2 | 15 | EUR 7,500 |
| FORTIS Luxembourg Vie S.A. (BPERE) | A2 | 50 | EUR 25,000 |
| FORTIS Luxembourg Vie S.A. | A2 | 30 | EUR 15,000 |
| Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. | A1 B | 1,565 267 | EUR 782,500 EUR 133,500 |
| Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. | A2 | 1,425 | EUR 712,500 |
| TOTAL | A1 A2 | 2,065 1,935 | EUR 2,133,500 |

V.- That the four thousand two hundred sixty-seven (4,267) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of two million one hundred thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 2,133,500.-) have been at the free disposal of the said company.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at two million one hundred sixty-six thousand five hundred Euro (€ 2,166,500.-) divided into:

(a) four thousand fifty-two (4,052) class A shares ("Class A Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, fully paid up; the Class A Shares will be composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee and co-investment rights, as follows:

- two thousand ninety-three (2,093) Class A1 Shares will be allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (€ 5,000,000.-) ("Class A1 Shareholders"),
- one thousand nine hundred and fifty-nine (1,959) Class A2 Shares will be allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (€ 5,000,000.-) ("Class A2 Shareholders").

(b) two hundred and eighty (280) class B shares ("Class B Shares" or "Carried Interest Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, fully paid up; and

(c) one (1) class C share (the "Class C Share"), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-), fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand Euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Marie Amet-Hermes, employée, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A. SICAR", ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.827 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N°2927 du 9 décembre 2008,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de l'associé commandité, prise le 6 février 2009;

une copie de ladite décision, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", s'élève actuellement à trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-) réparti en

- Vingt-huit (28) actions de classe A1, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- Vingt-quatre (24) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées

- Treize (13) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- Une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérée.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 9 décembre 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil de gérance, en ses décisions prises le 9 janvier 2009 et le 6 février 2009 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions cent trente-trois mille cinq cents Euro (EUR 2.133.500,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-trois mille Euro (EUR 33.000,-) à deux millions cent soixante-six mille cinq cents Euro (EUR 2.166.500,-), par la création et l'émission de

- Deux mille soixante-cinq (2.065) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune;

- Mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune;

- Deux cent soixante-sept (267) actions de classe B, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune.

IV.- Que le conseil de gérance, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs suivants:

| NOM DE L'INVESTISSEUR | Classe d'Actions | Nombre | Montants reçus |
|---|------------------|--------|----------------|
| Whaling Assets S.A. | A2 | 100 | EUR 50,000 |
| Pictor Specialized Fund S.A. | A1 | 500 | EUR 250,000 |
| OCSYLLE Limited | A2 | 300 | EUR 150,000 |
| Jean Arvis | A2 | 15 | EUR 7,500 |
| VALBONNE II | A2 | 15 | EUR 7,500 |
| FORTIS Luxembourg Vie S.A. (BPERE) | A2 | 50 | EUR 25,000 |

| | | | |
|--|----|-------|---------------|
| FORTIS Luxembourg Vie S.A. | A2 | 30 | EUR 15,000 |
| Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. | A1 | 1,565 | EUR 782,500 |
| Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. | B | 267 | EUR 133,500 |
| TOTAL | A2 | 1,425 | EUR 712,500 |
| | A1 | 2,065 | |
| | A2 | 1,935 | EUR 2,133,500 |

V.- Que les quatre mille deux cent soixante-sept (4.267) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme de deux millions cent trente-trois mille cinq cents Euro (EUR 2.133.500,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est de deux millions cent soixante-six mille cinq cents Euros (€ 2.166.500,-), répartis en:

(a) quatre mille cinquante-deux (4.052) actions de catégorie A («Actions de Catégorie A»), chacune de valeur nominale de cinq cents euros (€ 500), entièrement libérées. Les Actions de Catégorie A sont composées de sous-catégories d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, à l'exception de la Commission de Gestion et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

- deux mille quatre-vingt treize (2.093) Actions de Catégorie A1 attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions d'euros (€ 5.000.000) («Actionnaires de Catégorie A1»),

- Mille neuf cent cinquante-neuf (1.959) Actions de Catégorie A2 attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'euros (€ 5.000.000) («Actionnaires de Catégorie A2»).

(b) deux cent quatre-vingt (280) actions de catégorie B («Actions de Catégorie B»), chacune de valeur nominale de cinq cents euros (€ 500), intégralement libérées; et

(c) une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C») détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent euros (€ 500), intégralement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009, Relation: LAC/2009/12466. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053750/211/176.

(090062803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Capital Dynamics General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.915.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of April.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Capital Dynamics AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at Bahnhofstrasse 22, 6301 Zug, Switzerland,

here represented by Mrs. Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 14 April 2009.

The proxies given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a "société à responsabilité limitée":

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to serve as general partner (associé commandité) and manager (gérant) to Capital Dynamics S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as a fonds d'investissement spécialisé pursuant to the Luxembourg law of 13th February 2007 on specialized investment funds (the "SICAV").

The Company may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SICAV. It may, on behalf of the SICAV, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the SICAV and holders of shares of the SICAV, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SICAV. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

Furthermore, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and administer, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Capital Dynamics General Partner S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five (25) shares with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of one or several class A manager(s) (each a "Class A Manager") and one or several class B manager(s) (each a "Class B Manager") who need not be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signatures of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution and binding as if passed at a board of managers meeting duly convened and held.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The twenty-five (25) shares have been subscribed by Capital Dynamics AG, pre-qualified for a total subscription price of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as Class A Managers of the Company:
 - Georgios Georgiou, Vice President of Capital Dynamics, born in Famagusta, Cyprus on 20 November 1972, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
 - Jordan Urstadt, Director of Capital Dynamics, born in New York, NY, United States of America on 13 December 1971, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
3. The following persons are appointed, for an indefinite period, as Class B Managers of the Company:
 - Andrew Gresham, Head of Fund Services of Deutsche Bank Luxembourg S.A., born in Lower Hutt, New Zealand, on 6 January 1971, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
 - Ravi Cunnoosamy, Senior Fund Accountant, born in Port Louis, Mauritius on 15 November 1971, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Capital Dynamics AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à Bahnhofstrasse 22, 6301 Zug, Suisse, ici représenté par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de Capital Dynamics S.C.A., une société en commandite par actions, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la "SICAV").

La Société peut exercer toutes activités en rapport avec l'administration, la direction et la promotion de la SICAV. Elle pourra, pour compte de la SICAV, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte de la SICAV et des propriétaires d'actions de la SICAV tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de la SICAV, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Capital Dynamics General Partner S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représentée par vingt-cinq (25) parts sociales, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis doivent nommer un représentant qui doit les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises qu'à des nouveaux associés moyennant l'agrément de ce transfert donné par les autres associés en assemblée générale représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, suspension des droits civiques, faillite ou insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Ni les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de classe A (chacun un "Gerant Classe A") et d'un ou plusieurs gérants de classe B (chacun un "Gérant Classe B") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'au moins un Gérant Classe A et un Gérant Classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance ou en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant comme président à la majorité des personnes présentes à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant Classe A et un Gérant Classe B à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité

de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa requête pour toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, celle-ci sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les vingt-cinq (25) parts sociales ont été souscrites par Capital Dynamics AG, pre-qualifiée pour un prix de souscription de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

Assemblée générale des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- George Georgiou, vice-président de Capital Dynamics, né à Famagusta, Chypre, le 20 novembre 1972, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

- Jordan Urstadt, directeur de Capital Dynamics, né à New York, NY, Etats-Unis d'Amérique, le 13 décembre 1971, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes sont nommées Gérants Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Andrew Gresham, Head of Fund Services of Deutsche Bank Luxembourg S.A., né à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, le 6 janvier 1971, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

- Ravi Cunnoosamy, Senior Fund Accountant, né à Port Louis aux Iles Maurices le 15 novembre 1971, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et résidence, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente avril de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009053737/242/350.

(090062439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.779.200,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., acting for and on behalf of the Outlet Mall Fund, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) (RCS Luxembourg B-96.114),

represented by Mr Frédéric Delsol, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on March 27th, 2009.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as single partner of Outlet Mall Group Holding S.à r.l. has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, of 3 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") N° 60 of 16 January 2004 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-97.674. The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") were last amended by deed of the undersigned notary of 28 March 2007 published in the Memorial N° 1150 of 13 June 2007.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of eight hundred thousand six hundred euro (EUR 800,600.-), so as to raise it from its current amount of nine hundred seventy-eight thousand six hundred euro (EUR 978,600.-) divided into nine thousand seven hundred and eighty-six (9,786) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to one million seven hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 1,779,200.-) divided

into seventeen thousand seven hundred and ninety-two (17,792) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2 To issue eight thousand six (8,006) new shares, so as to raise the number of shares from nine thousand seven hundred and eighty-six (9,786) shares, to seventeen thousand seven hundred and ninety-two (17,792) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3 To accept the subscription of eight thousand six (8,006) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash;

4 To amend article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 3) of this agenda;

5. To authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner RESOLVES to increase the issued capital of the Company by an amount of eight hundred thousand six hundred euro (EUR 800,600.-), so as to raise it from its current amount of nine hundred seventy-eight thousand six hundred euro (EUR 978,600.-) divided into nine thousand seven hundred and eighty-six (9,786) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to one million seven hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 1,779,200.-) divided into seventeen thousand seven hundred and ninety-two (17,792) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The single partner RESOLVES to issue eight thousand six (8,006) new shares, so as to raise the number of shares from nine thousand seven hundred and eighty-six (9,786) shares, to seventeen thousand seven hundred and ninety-two (17,792) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The single partner RESOLVES to subscribe eight thousand six (8,006) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to pay in full each of these shares by a contribution in cash.

The amount of eight hundred thousand six hundred euro (EUR 800,600.-) is at the disposal of the company. Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single partner RESOLVES to amend the article 5, first paragraph of the Articles, which will from now be read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at one million seven hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 1,779,200.-) divided into seventeen thousand seven hundred and ninety-two (17,792) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The single partner RESOLVES to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille neuf, le trente mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., agissant pour et au nom de Outlet Mall Fund, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (RCS Luxembourg: B-96.114), représentée par Maître Frédéric Delsol, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2009.

La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant, le 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N° 60 du 16 janvier 2004, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-97.674. Les Statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 28 mars 2007, publié au Mémorial N°1150 du 13 juin 2007.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de huit cent mille six cents euro (800.600,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-huit mille six cent euro (978.600,- EUR) divisé en neuf mille sept cent quatre-vingt-six (9.786) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, à un million sept cent soixante-dix-neuf mille deux cents euro (1.779.200,- EUR) divisé en dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (17.792) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

2 Émission de huit mille six (8.006) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf mille sept cent quatre-vingt-six (9.786) parts sociales à dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (17.792) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de huit mille six (8.006) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, chacune par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5 Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de huit cent mille six cents euro (800.600,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-huit mille six cent euro (978.600,- EUR) divisé en neuf mille sept cent quatre-vingt-six (9.786) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, à un million sept cent soixante-dix-neuf mille deux cents euro (1.779.200,- EUR) divisé en dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (17.792) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre huit mille six (8.006) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf mille sept cent quatre-vingt-six (9.786) parts sociales à dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (17.792) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Le montant de huit cent mille six cents euro (800.600,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de souscrire huit mille six (8.006) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million sept cent soixante-dix-neuf mille deux cents euro (1.779.200,- EUR) divisé en dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (17.792) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D :Delsol, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009, Relation: LAC72009/12819. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2009053761/220/166.

(090062927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Joa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 10, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.492.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Weber Bontemps et Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009054341/14.

(090062229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and nine, on the twenty day of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Vedior Holding Luxembourg S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B under number 89.633, incorporated by deed on the October 17, 2002, published in the Memorial C, Recueil des des Sociétés et Associations, number 1717, page 82370 on December 2, 2002, and have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of December 16th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des des Sociétés et Associations, number 521 on March 10 th, 2009.

The meeting is presided by Laurence Goblet, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Piroška Kis-Csitari, private employee, residing professionally in Luxembourg,

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 9,758,463 (nine million seven hundred fifty-eight thousand four hundred sixty-three) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred million euros (EUR 200,000,000) in order to bring it from its current amount of two hundred forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 243,961,575) to an amount of forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 43,961,575) by the cancellation of eight million (8,000,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each;

2. Repayment of a part of the share premium of the Company for an amount of four hundred fifty million euros (EUR 450,000,000) in order to bring it from its current amount of five hundred sixty-three million eight hundred fifty thousand three hundred nine euros and ninety-four cents (EUR 563,850,309.94) to an amount of one hundred thirteen million eight hundred fifty thousand three hundred nine euros and ninety-four cents (EUR 113,850,309.94);

3. Amendment of the Article 8 of the Company's share capital of association in order to give it the following content

"Art. 8. The Company's share capital is set at forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 43,961,575) represented by one million seven hundred fifty-eight thousand four hundred sixty-three (1,758,463) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each".

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The Sole Shareholder resolve to decrease the Company's share capital by an amount of two hundred million euros (EUR 200,000,000) in order to bring it from its current amount of two hundred forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 243,961,575) to an amount of forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 43,961,575) by the cancellation of eight million (8,000,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolve to repay the Company's share premium by an amount of four hundred fifty million euros (EUR 450,000,000) in order to bring it from its current amount of five hundred sixty-three million eight hundred fifty thousand three hundred nine euros and ninety-four cents (EUR 563,850,309.94) to an amount of one hundred thirteen million eight hundred fifty thousand three hundred nine euros and ninety-four cents (EUR 113,850,309.94) by reimbursement to the shareholder.

Third resolution:

Pursuant to the above decrease capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 43,961,575) represented by one million seven hundred fifty-eight thousand four hundred sixty-three (1,758,463) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Vedior Holding Luxembourg S.à.r.l.", ayant son siège social à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.633, constituée suivant acte reçu le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1717, page 82370 du 2 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte exécuté par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 521 du 10 mars 2009,

L'assemblée est présidée par Laurence Goblet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Piroška Kis-Csitari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 9,758,463 (neuf millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-trois euros) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence de deux cent millions d'euros (EUR 200,000,000) pour l'amener de son montant actuel de deux cent quarante-trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 243,961,575) à quarante-trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 43,961,575), par la suppression de huit millions (8,000,000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Paiement d'une partie de la prime d'émission de la Société à concurrence de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450,000,000) pour l'amener de son montant actuel de cinq cent soixante-trois millions huit cent cinquante mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 563,850,309.94) à cent treize millions huit cent cinquante mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 113,850,309.94);

3. Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

«Art. 8. Le capital social est fixé à quarante-trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 43,961,575), représenté par un million sept cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-trois (1,758,463) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'associé unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de deux cent millions d'euros (EUR 200,000,000) pour l'amener de son montant actuel de deux cent quarante-trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 243,961,575) à quarante-trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 43,961,575), par la suppression de huit millions (8,000,000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de payer une partie de la prime d'émission de la Société à concurrence de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450,000,000) pour l'amener de son montant actuel de cinq cent soixante-trois millions huit cent cinquante mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 563,850,309.94) à cent treize millions huit cent cinquante mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 113,850,309.94), par remboursement au l'associé.

Troisième résolution:

Suite à la diminution de capital ci-dessus, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 8. Le capital social est fixé à quarante-trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 43,961,575), représenté par un million sept cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-trois (1,758,463) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. GOBLET, R. GALIOTTO, P. KIS-CSITARI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2009, Relation: LAC/2009/11339. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053757/211/131.

(090062772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

PG Sub Silver A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.157.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société du 27 mars 2009 que l'actionnaire unique a pris note de la démission de Monsieur Pierre Stemper, Monsieur Michael Andrew Twinning, Madame Joséphine Pallett, Monsieur Naim Gjonaj et Madame Christelle Rétif en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à partir du 27 mars 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010:

- Madame Emanuela Brero, administrateur, née le 25 mai 1970, à Bra (Italie), résidant au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, administrateur, née le 15 février 1971, à Strasbourg (France), résidant au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, administrateur, née le 13 octobre 1972, à Namur (Belgique), résidant au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 27 mars 2009 que le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer avec effet au 27 mars 2009 le siège social de la Société de 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009053873/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Red Hammer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.326.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 2 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053867/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.